

incontrôlé et incontrôlable par les différents gouvernements.

Quel est le résultat des bills omnibus renfermant 35 ou 40 dispositions différentes qui, au fond, ne règlent absolument rien? On amuse les gens avec ces questions et on laisse les banquiers continuer d'exploiter les gens, de les attacher, de les tenir en esclavage devant la «piastre». A quatre pattes devant la «piastre», le gouvernement ne fait absolument rien pour changer cette situation. Au contraire, il protège la haute finance et, pour se donner l'allure d'un gouvernement responsable, d'un gouvernement travaillant, d'un gouvernement plein de bonne volonté, il présente un bill visant à nommer un plus grand nombre de secrétaires parlementaires, un plus grand nombre de ministres sans portefeuille, comme si ceux qui sont déjà en place ne suffisaient pas à rouler la population canadienne, à ne donner aucun résultat.

Monsieur l'Orateur, j'estime que ce bill est absolument inconcevable, alors qu'on sait qu'il ne réglera pas le problème de fond. Et il est des choses sur lesquelles je voudrais revenir plus précisément. On peut lire à la page 9 du bill, soit à l'article 27, et je cite:

(1) Les modifications proposées par ce paragraphe prévoient une amélioration des prestations de retraite anticipée pour certaines catégories de personnes employées dans la Fonction publique, calculées en prenant pour base l'âge, la durée du service ouvrant droit à pension et les circonstances dans lesquelles ces personnes ont pris leur retraite.

Monsieur l'Orateur, voilà un extrait des notes explicatives. On se souviendra que lorsque la Chambre a discuté des pensions de vieillesse, tout récemment, nous, du Ralliement créditiste, avions demandé au gouvernement d'étudier tout au moins la possibilité d'abaisser l'âge minimum pour le versement des pensions de vieillesse. On nous a répondu: Cela coûterait trop cher. Lorsqu'on a demandé au gouvernement de permettre aux personnes âgées de 50 ans ou plus de toucher leur pension de vieillesse avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans pour jouir d'une sécurité de revenu, libérant ainsi le marché du travail, parce qu'encombré de chômeurs, il a répondu: Cela n'est pas bon, c'est une mauvaise mesure.

Mais il semble bon de le faire pour les fonctionnaires. Cela revient à dire que le gouvernement protège une infime partie de notre société, c'est-à-dire les fonctionnaires, et ne traite pas sur un pied d'égalité ceux qui fournissent l'argent pour payer ces fonctionnaires.

Le gouvernement devrait au moins avoir l'honnêteté de traiter sur un pied d'égalité les contribuables et les fonctionnaires au lieu de faire profiter une catégorie de personnes au détriment des autres. Il me semble que c'est là un exemple de société injuste.

A la page 11 du bill, dans les notes explicatives, on peut lire:

Cette modification permettrait à un ancien sous-chef de choisir de continuer ses contributions en vertu de la *Loi sur la pension du service public*, après qu'il cesse d'être activement employé dans la Fonction publique.

Voilà un autre exemple de discrimination que le gouvernement encourage entre les travailleurs de l'industrie privée et les fonctionnaires.

Si cette modification est adoptée, le gouvernement permettra au fonctionnaire de prendre sa retraite, tout en continuant à contribuer à son fonds de pension, comme s'il travaillait, ce qui lui permettra, plus tard, de toucher une pension plus considérable.

[M. Fortin.]

Je ne dis pas que les mesures concernant les fonctionnaires sont mauvaises, mais si le gouvernement les juge bonnes pour les fonctionnaires, elles devraient l'être également pour les autres citoyens canadiens. Voilà pourquoi je me demande où est la logique dans la position gouvernementale, lorsqu'on lui propose d'assurer aux Canadiens des conditions de vie convenables, de même que la sécurité économique, et qu'il se contente de répondre: Cela coûtera trop cher, cela est impossible, ce n'est pas souhaitable.

Voilà encore un exemple de la façon d'administrer de ce gouvernement, qui se prétend juste mais qui, au fond, se moque du peuple canadien.

A la page 12 du bill, on peut lire, et je cite:

Cette modification à la *Loi sur les traitements* prévoit le versement d'un traitement à chaque ministre d'État mentionné à l'article 19 du bill.

Monsieur l'Orateur, l'article 28 se lit ainsi:

5. Le traitement de chaque ministre d'État, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui est à la tête d'un département d'État est de \$15,000 par an.

... en sus de son indemnité.

• (9.40 p.m.)

Pour prouver jusqu'à quel point cette mesure est inacceptable, je donnerai certaines statistiques. Dernièrement, le gouvernement déposait, à la demande des députés, le rapport du comité présidé par M. Beaupré sur les indemnités et dépenses parlementaires. Ce M. Beaupré, ne connaissant absolument rien ou à peu près rien du rôle du député, proposait, sans aucune espèce d'explication, sans démontrer que le député pouvait le mériter, ou sans dire un traître mot des services que le député pouvait rendre, une augmentation de salaire, portant le traitement d'un député à \$25,000 par année. Plusieurs députés disent que cette mesure est inacceptable, parce qu'elle ne vise pas, en même temps, à l'augmentation des services.

Monsieur l'Orateur, je me demande quels seront les services que les ministres d'État rendront à la population canadienne avec cette augmentation déguisée de salaire que le gouvernement accordera à un certain nombre de députés pour faire un travail imaginaire, à moins qu'on le définisse.

De toute façon, ce traitement de \$15,000 qu'on annonce ici, pour un ministre d'État, c'est un truc indirect auquel a recours le gouvernement pour ne pas se faire blâmer, pour récompenser certains députés, pour leur attribuer une augmentation de salaire. Si les ministériels ne sont pas d'accord, je les invite à nous donner le démenti.

Je vais simplement ramener la discussion sur le point suivant: On va créer un ministère des Postes, en vertu de ce projet de loi. Je ne voudrais dire qu'un mot là-dessus. On se souviendra que le gouvernement, depuis une dizaine d'années, a changé constamment de ministre des Postes, pratiquement à chaque lune, comme diraient les Indiens. On se souviendra aussi des troubles, des problèmes que nous avons eus dans ce ministère.

Monsieur l'Orateur, un ministère des Postes est absolument nécessaire, c'est évident. Mais lorsqu'on écoute le discours du ministre, on serait porté à croire qu'il peut régler tous les problèmes.

Quant à moi, je demeure encore perplexe et je continue à dire que c'est encore du glaçage sur le gâteau, et que cela n'enlève pas le poison qu'il y a dans le gâteau, parce que cela ne règle pas le problème.